



MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

Rapport du maire concernant les faits saillants de l'exercice 2019

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance du 2 juin 2020, le maire suppléant a procédé au dépôt du rapport des faits saillant de l'exercice financier 2019.

Étant que la séance du conseil s'est tenue à huis clos et par appel conférence, les citoyennes/citoyens auront une période de 15 jours pour acheminer leurs questions s'y rapportant. Vous pouvez consulter le rapport du maire sur le site internet de la municipalité ainsi qu'aux endroits désignés.

Toute question peut être transmise à la Municipalité d'ici le 18 juin 2020, avant 16 h 30, à l'adresse courriel : directeur@calixa-lavallee.ca ou par écrit au bureau municipal.

Donné Calixa-Lavallée le 3 juin 2020

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 11 mars 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3 juin 2020.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière